



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Neuvième session

Rome, 31 mars - 4 avril 2014

Ateliers régionaux de la CIPV organisés en 2013

Point 11.1 de l'ordre du jour

Document élaboré par le Secrétariat de la CIPV

I. Historique

1. Le Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) a accordé son soutien et participé aux ateliers régionaux de la CIPV organisés en 2013.
2. Les premiers ateliers régionaux remontent à 2000 et, depuis six ans, sept ateliers ont eu lieu chaque année. Toutes les régions ont tenu le leur, à l'exception de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord, et plus de 90 pour cent des Parties contractantes venant des pays en développement y ont participé.
3. En 2013, à sa huitième session, la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) est convenue que le concept des ateliers devait évoluer dans le sens d'un renforcement des capacités dans une plus vaste gamme d'activités de la CIPV. Afin de mieux souligner cette évolution, les ateliers ont été renommés Ateliers régionaux de la CIPV (anciennement Ateliers régionaux sur les projets de NIMP).
4. Les ateliers offrent un cadre qui permet de renforcer les capacités des Parties contractantes à la CIPV sur les principales questions relatives à la mise en œuvre de la Convention et de ses normes, ainsi que sur d'autres questions liées à la CIPV. Ils permettent notamment l'échange de points de vue nationaux et régionaux sur les thèmes en cours d'élaboration dans le processus d'établissement des normes.
5. On peut consulter les rapports des ateliers régionaux de la CIPV sur le Portail phytosanitaire international (PPI)¹.

¹ <https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/regional-workshops-draft-ispms>.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

II. Résultats des ateliers régionaux de la CIPV organisés en 2013

6. Au total, 134 des 181 Parties contractantes à la CIPV ont participé aux sept ateliers régionaux organisés en 2013. Les ateliers ont réuni 236 participants. Les détails concernant l'organisation et la participation de chacun des ateliers sont résumés à la pièce jointe 1 au présent document.
7. Le Secrétariat de la CIPV encourage les régions à financer et organiser ces ateliers, en se reportant aux Directives relatives à l'organisation des ateliers régionaux chargés d'examiner les questions liées à la CIPV, présentées à la septième session de la CMP (2012) et figurant dans la pièce jointe 2 au présent document.
8. En 2013, les participants aux ateliers ont été priés de communiquer leurs observations par l'intermédiaire d'un questionnaire en ligne. Environ 40 pour cent d'entre eux y ont répondu.
9. Selon les commentaires reçus sur le contenu des ateliers:
 - Le contenu est jugé pertinent, précis et facile à comprendre.
 - L'élargissement du champ couvert par les ateliers et le fait que le Secrétariat y ait inscrit davantage de thèmes et mises à jour sont jugés positivement.
 - La possibilité offerte aux Parties contractantes de se rencontrer à un niveau régional afin de faire part de leur expérience et d'aborder les difficultés liées aux questions phytosanitaires est très précieuse.
 - Il faut préparer minutieusement la participation aux ateliers. Les obligations des pays en matière de communication d'informations sont un point important qui doit être davantage mis en avant lors des prochains ateliers.
10. Dans certains ateliers, des Parties contractantes ont estimé que trois jours étaient insuffisants pour aborder toutes les questions à l'ordre du jour.
11. Les changements tardifs de date et de lieu des ateliers au cours de la planification et le besoin de disposer de connexions Internet à haut débit pour utiliser le système en ligne de communication des observations ont posé des problèmes d'ordre organisationnel en 2013.
12. Le nombre de Parties contractantes qui ont soumis des commentaires sur les projets de normes est resté faible en 2013, même si on constate une progression dans toutes les régions par rapport à 2012 (voir la pièce jointe 1). Au total, on a reçu 4 507 commentaires de 56 points de contact officiels des ONPV et ORPV en 2013 (ici, un seul point de contact a été pris en compte pour l'Union européenne, sachant toutefois qu'elle regroupe les 28 États qui en sont membres).
13. Pendant les ateliers, le Secrétariat a prié les participants de demander à leur point de contact officiel de transmettre au moins une observation générale sur chaque projet de norme à la fin de la période de consultation des membres, même si ce n'était que pour signaler au Secrétariat qu'ils n'avaient pas l'intention de soumettre d'autres observations. Cette procédure permettra au Secrétariat de faire la distinction entre l'absence de commentaire, due au fait que la Partie contractante n'a rien à signaler sur des questions techniques, et une non-participation au processus par manque d'intérêt. Elle constitue l'une des conditions pour obtenir une aide financière future à la participation aux ateliers, ce qui a été clairement énoncé dans l'invitation à participer aux ateliers et lors de la huitième session de la CMP.
14. L'élargissement du champ couvert par les ateliers, à l'ensemble des activités essentielles de la CIPV inscrites à leur ordre du jour, a contribué indirectement à renforcer les capacités des membres du Secrétariat car un programme de formation interne a été mis au point et exécuté à leur intention. Les ateliers sont aussi l'une des rares occasions pour le Secrétariat de rencontrer directement les Parties contractantes et de mieux comprendre leurs besoins à un niveau régional. Le Secrétariat considère que cette opportunité est extrêmement utile et fondamentale pour renforcer les capacités phytosanitaires des Parties contractantes à la CIPV.

III. Enseignements tirés et améliorations envisagées pour les ateliers futurs

15. Le Secrétariat préconise une coordination continue de la part des organisateurs et co-organisateurs, conformément aux directives reproduites à la pièce jointe 2 au présent document. Dans les premiers mois de 2014, le Secrétariat diffusera une proposition d'ordre du jour des ateliers régionaux de la CIPV, qui sera examinée et discutée avec les organisateurs, ainsi qu'une liste des conditions à remplir pour l'atelier, qui comprendra notamment:

- la sélection des participants;
- la préparation de la réunion par les participants;
- les conditions de l'appui financier;
- l'engagement des Parties contractantes envoyant des participants;
- la fixation de la date, du lieu, du programme et des horaires.

16. Le Secrétariat vise à améliorer la coordination et l'organisation des ateliers en 2014. L'amélioration du matériel de formation (notamment un plus grand nombre de données de base, de sujets abordés et d'activités de renforcement des capacités) contribuerait à une meilleure participation des Parties contractantes.

17. En ce qui concerne les besoins de formation pour les ateliers, la CIPV offre une formation virtuelle sur le système en ligne de communication des observations, sur demande et à tout moment, par l'intermédiaire des outils à distance disponibles sur le Portail phytosanitaire international (PPI)².

18. La CMP est invitée à:

- 1) *encourager* les donateurs, les Parties contractantes et les ORPV à contribuer financièrement aux ateliers régionaux de la CIPV;
- 2) *encourager* les Parties contractantes à préparer leur participation à tous les niveaux (y compris les ONPV et les participants désignés) et à honorer leur engagement à transmettre au moins une observation sur chaque projet de norme;
- 3) *noter* que l'évolution du contenu des ateliers régionaux de la CIPV, visant à aborder un plus grand nombre de sujets relatifs à la CIPV, s'est révélée être une bonne stratégie pour renforcer les capacités phytosanitaires nationales sur les questions liées à la CIPV dans toutes les régions;
- 4) *noter* que le Secrétariat de la CIPV offre une formation virtuelle sur demande sur le système en ligne de communication des observations;
- 5) *noter* les enseignements tirés des ateliers et les mesures d'amélioration proposées;
- 6) *encourager* les organisateurs des ateliers régionaux de la CIPV à suivre les Directives relatives à l'organisation des ateliers régionaux chargés d'examiner les questions liées à la CIPV.

² <http://ippc.int/ocs>.

Pièce jointe 1

Région	Date et lieu	Représentation du Secrétariat	Organisateur et bailleur de fonds	Parties contractantes représentées	Parties non contractantes représentées	Participants (y compris observateurs)	Parties contractantes ayant soumis des observations par l'intermédiaire du système en ligne	Participants ayant achevé l'évaluation
Afrique	23-27 octobre Dakar (Sénégal)	2	PANSPSO/Union africaine (confirmation demandée).	38	2	50	12	7
Asie	28 octobre- 1 ^{er} novembre République de Corée	1	La République de Corée apporte depuis de nombreuses années un soutien financier destiné à l'organisation de l'atelier régional pour l'Asie. L'atelier 2013 a été financé par la Corée et organisé par la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique (APPPC).	18		30	11	23
Caraïbes	2-6 septembre Trinité-et-Tobago	1	Le Secrétariat de la CIPV a financé l'atelier régional pour les Caraïbes en 2013, sur la base d'une lettre d'accord avec l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et grâce à des fonds de la FAO. L'IICA a coopéré à l'organisation de cet atelier.	13		20	9	14

Asie centrale et Europe orientale	15-19 juillet Moscou/Bykovo (Russie)	1	Le Secrétariat de la CIPV a financé la participation à l'atelier de 2013, par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire de la CIPV. L'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP) a financé la traduction des documents en russe. Le Bureau régional pour l'Europe de la FAO a financé le service d'interprétation pendant la réunion et la Russie a financé les dépenses générales de fonctionnement.	19		42	7	8
Amérique latine	17-19 septembre San José (Costa Rica)	1	En 2013, l'IICA a soutenu l'organisation de l'atelier avec le Comité de Sanidad Vegetal para el Cono Sur (COSAVE) et l'Organisme international régional contre les maladies des plantes et des animaux (OIRSA), par une assistance financière destinée à faciliter la participation des membres.	18		30	11	21
Proche-Orient	28 octobre-1 ^{er} novembre Agadir (Maroc)	2	En 2013, le Secrétariat de la CIPV a puisé dans les ressources du Fonds fiduciaire de la CIPV pour financer l'atelier. Le Bureau régional pour le	18	1	26	4	8

			Proche-Orient et l'Afrique du Nord de la FAO a organisé la réunion et a couvert les dépenses générales de fonctionnement.					
Pacifique Sud-Ouest	9-13 septembre Fidji	-	L'atelier 2013 a été organisé par l'Organisation de protection des végétaux pour le Pacifique avec un soutien financier de l'Australie.	19		35	2	5

Pièce jointe 2**A. Directives relatives à l'organisation des ateliers régionaux chargés d'examiner les questions liées à la CIPV****Participation et responsabilités**

- Les invitations aux ateliers devront être rédigées par le Secrétariat de la CIPV et envoyées aux organisateurs, qui les transmettront aux ONPV à l'avance. Le Secrétariat de la CIPV disposera ainsi du délai nécessaire pour prendre contact avec les participants sélectionnés et leur fournir des informations avant la tenue de l'atelier.
- Les responsabilités des participants consistent à analyser les documents fournis, rassembler et rédiger les observations nationales avant d'assister à l'atelier et faire part de leurs commentaires sur l'atelier par l'intermédiaire de l'outil de communication en ligne des observations (qui se trouve sur le PPI).
- Les participants sont priés d'assister à toutes les séances de l'atelier et de respecter les horaires établis ainsi que les conditions de participation.
- Le Secrétariat de la CIPV devra contacter l'organisateur suffisamment tôt pour discuter du programme de l'atelier et revoir les fonctions et attributions de toutes les personnes concernées.
- L'organisateur de l'atelier est responsable de l'envoi des invitations (selon le modèle élaboré par le Secrétariat de la CIPV), fournit les locaux dans lesquels se tiendra l'atelier et prend toute disposition nécessaire sur le plan logistique.
- Les régions peuvent inviter les membres du Bureau, les membres du Comité des normes (CN) ou les responsables des normes de leur région ou d'autres régions en tant que spécialistes, lesquels peuvent participer aux débats et fournir des explications sur les concepts contenus dans les projets de normes, le processus d'établissement des normes et d'autres activités liées à la CIPV. Ces spécialistes contribueront par leurs initiatives en amont à stimuler la discussion au sein des ateliers. La participation de ces spécialistes est envisagée sous réserve des fonds disponibles.

Ordre du jour et rapport

- Le Secrétariat de la CIPV fournit un ordre du jour normalisé pour les ateliers
- Les ateliers pourront intégrer d'autres thèmes de portée régionale, ainsi que des thèmes présentant un intérêt spécifique pour renforcer la capacité phytosanitaire nationale ou obtenir des informations sur la mise en œuvre des normes. Tout ajustement de l'ordre du jour sera décidé en commun accord avec le Secrétariat de la CIPV. Il sera réservé un temps suffisant pour une discussion approfondie des projets de normes.
- Le rapport devra être élaboré pendant l'atelier, conjointement par le Président, le rapporteur et les membres du Secrétariat de la CIPV, puis approuvé par les participants pendant la réunion et affiché sur le PPI au plus tard dans les deux semaines qui suivent.

Évaluation

- Le Secrétariat de la CIPV fournit un résumé de l'évaluation de l'atelier à la CMP, au Bureau et au CN, sur la base des résultats du formulaire rempli par les participants et des comptes rendus des fonctionnaires du Secrétariat de la CIPV.

Échéances pour les communications présentées par les responsables des normes

- Le Secrétariat de la CIPV élabore les projets de NIMP et les met à la disposition des membres pour consultation par l'intermédiaire du système en ligne de communication des observations dès que possible après la réunion de mai du Comité des normes (CN) et, au plus tard le 20 juin.

- Le Secrétariat de la CIPV fournit un modèle de diaporama en Powerpoint, à l'usage des responsables des normes. Les responsables des normes élaborent une vue d'ensemble des projets de NIMP sous la forme d'un rapport succinct et d'une présentation en Powerpoint. La présentation devra résumer les principaux éléments du projet de norme proposé. Pour gagner du temps et optimiser l'utilisation des ressources, la présentation – qui ne remplace pas le document du projet de norme – devra être concise. Cette présentation comprendra une explication sur les principales questions discutées au sein du CN. Les responsables des normes sont priés de soumettre leur rapport succinct.
- Présentation au Secrétariat de la CIPV le 15 juin au plus tard. Le Secrétariat met en ligne les rapports succincts et les présentations sur le PPI.
- Les organisateurs sont priés de prévoir une aide pour la traduction des présentations, s'il y a lieu. Les traductions des rapports succincts et/ou des présentations devront être transmises au Secrétariat de la CIPV, qui les mettra en ligne sur le PPI.